

Séance du 11 avril 2025

Présents : Josette FARGETAS, Alexis Le SOLLIEC, Jean Pierre CROISY, Olivier GUIGNARD, Marion ROYER, Typhaine VALLAS, Patrick IMBEAU, Pascale BOISSIERAS, Chantal PEPIT GERAUD, Catherine SEMBLAT et Michèle LEMAITRE.

Excusés : Pierre BORIE (donne pouvoir à Josette FARGETAS), Olivier LAURENT et Jean Pierre DARTIGEAS

Absent : Thierry CROUZILLAT

Le conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le vendredi 11 avril 2025 à 19H dans le lieu habituel de ses séances à la mairie de Juillac sous la présidence de Josette FARGETAS, maire.

Ordre du jour :

1 – Budget primitif 2025

Vu le projet de budget définitif 2025, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget primitif 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 409 402.91 €

Dépenses et recettes d'investissement : 900 000 €

TOTAL DU BUDGET 2 309 402.91 €

D'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

D'habiliter Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Le conseil municipal, vu le projet de budget primitif 2025, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 409 402.91 €

Dépenses et recettes d'investissement : 900 000 €

TOTAL DU BUDGET 2 309 402.91 €

Vote : pour : 12 ; contre : 0 ; abstention ; 0

